

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Armeewaffen, Gewässerschutz
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Verwaltungsakt
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Barras, François
Berclaz, Philippe
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Eperon, Lionel
Flückiger, Bernadette
Freymond, Nicolas
Füzesséry, Alexandre
Gerber, Marlène
Huguenet, François
Porcellana, Diane
Schnyder, Sébastien
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Barras, François; Berclaz, Philippe; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Eperon, Lionel; Flückiger, Bernadette; Freymond, Nicolas; Füzesséry, Alexandre; Gerber, Marlène; Huguenet, François; Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Armeewaffen, Gewässerschutz, Verwaltungsakt, 1990 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Landesverteidigung und Gesellschaft	1
Militärorganisation	1
Ausrüstung und Beschaffung	2
Infrastruktur und Lebensraum	3
Energie	3
Wasserkraft	3
Kernenergie	4
Umweltschutz	4
Gewässerschutz	4
Klimapolitik	6

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
BAFU	Bundesamt für Umwelt
BFE	Bundesamt für Energie
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
BAG	Bundesamt für Gesundheit
AKW	Atomkraftwerk
GSchV	Gewässerschutzverordnung
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)

OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFEN	Office fédéral de l'énergie
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
OFSP	Office fédéral de la santé publique
Centrale atomique	Centrale atomique
Ordonnance sur la protection des eaux	Ordonnance sur la protection des eaux
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Landesverteidigung und Gesellschaft

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 09.09.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En cours d'année, le DDPS a lancé un **programme d'assainissement** concernant 8'000 sites pollués, dont 2'500 sont considérés comme relativement pollués. Le tir est la principale source de pollution. La présence d'antimoine est particulièrement préoccupante. Cet assainissement doit durer 25 ans et coûter un milliard de francs. ¹

Militärorganisation

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 02.03.1994
SERGE TERRIBILINI

Le système radar tactique d'aviation **Tafir a été remis en service** après que son exploitation eut été partiellement interrompue suite à des incidents entre appareils civils et militaires. ²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 06.12.1994
SERGE TERRIBILINI

Parallèlement à la réforme de l'armée, le DMF a entrepris une profonde mutation, des sphères dirigeantes aux usines d'armement. L'un des **éléments centraux de cette réforme tient dans la réorganisation du commandement** même. Deux scénarios opposés avaient été proposés à ce sujet; la réunion sous la seule autorité du chef de l'Etat-major général de la conduite, de l'engagement et de l'instruction, ce qui en aurait fait une sorte de «général en temps de paix», ou la séparation radicale entre conduite et engagement d'une part, et instruction d'autre part, cette dernière se voyant encore étoffée par l'adjonction de la formation en matière d'aviation et de cours de répétition. Le choix d'une de ces options a provoqué d'importants conflits au sein de l'administration et entre les commandants de corps intéressés (A. Liener et J.-R. Christen), chacun défendant la solution la plus favorable pour lui. Le chef du DMF et le Conseil fédéral ont finalement opté pour une troisième voie qui, tout en maintenant une structure bicéphale de commandement, redéfinit de manière conséquente les fonctions et les responsabilités. Ainsi, le chef de l'instruction (désormais «Groupement des forces terrestres») se voit confier la formation dans les écoles et les cours de répétition ainsi que pour l'ensemble des armes, excepté l'aviation. Pour sa part, le chef de l'Etat-major général sera chargé des fonctions de conduite et de contrôle sur l'armée, l'aviation et la logistique («support»). Ce dernier élément comprend le Groupement de l'armement, baptisé Groupement support. Il subira les plus fortes restructurations, par une diminution du personnel et une suppression ou réorganisation de onze offices. En particulier, les entreprises d'armement et d'entretien seront fortement redimensionnées. Dans le domaine des munitions, dès le début de l'année 1995, les usines d'Altdorf (UR), de Thoune (BE), de Wimmis (BE) et d'Aubonne (VD) seront réunies pour former une nouvelle fabrique dont le siège sera à Thoune. Par ailleurs, des entreprises et postes de travail disparaîtront dans les arsenaux, les parcs automobiles et les aérodromes militaires. Au total, le chiffre de 3'000 emplois supprimés annoncé initialement devrait être dépassé.

A la fin de l'année, le DMF avait déjà procédé à 2'377 suppressions de postes sur les 3'000 prévues jusqu'en 2001. Seules 30 personnes ont été congédiées, les autres départs ayant été naturels. Ajoutons que le DMF a mis au point un nouveau plan social prévoyant notamment des possibilités de retraite à 58 ans. La suppression de postes de travail ne va pas sans inquiéter le personnel et les régions concernés. Par exemple, une pétition ayant pour but de maintenir ces places et munie de 5'000 signatures émanant d'un comité trans-partisan de l'Oberland bernois a été envoyée au CF. ³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 07.10.2008
ELIE BURGOS

En octobre, le DDPS est revenu sur sa décision – prise en début d'année – d'autoriser le **service de garde avec arme chargée**. Elle fait suite à huit incidents intervenus en cours d'année n'ayant toutefois pas occasionné de blessés, et au refus de certaines communes d'appliquer ce règlement. ⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 01.09.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de septembre, la décision provisoire d'octobre de l'année précédente concernant la **fin de la garde avec l'arme chargée** a été adoptée définitivement. Le DDPS a rétabli l'ancien règlement où le magasin de l'arme était plein mais sans mouvement de charge.⁵

Ausrüstung und Beschaffung

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 26.02.1990
BRIGITTE CARETTI

Un problème supplémentaire réside dans le missile américain air-air Amraam (Advanced Medium Range Air-to-Air Missile). Berne envisageait de doter le F-18 de ce type d'engin afin de compenser une réduction du nombre des aéronefs, mais **l'armée américaine vient d'en interrompre la production** en raison de défauts de fabrication.⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 25.08.1990
BRIGITTE CARETTI

Dans ce contexte, **la reprise en considération, dans l'évaluation, de l'avion de combat français Mirage 2000** prend une autre signification. Il avait été éliminé de la procédure en 1987, notamment en raison de performances insuffisantes par rapport au cahier des charges. Selon Kaspar Villiger, trois raisons ont plaidé en faveur d'une réévaluation de l'appareil français dans sa version 2000-5 (spécialement étudiée pour la Suisse): ses hautes performances, son nouveau radar et son prix plus avantageux. Certains émettent néanmoins une autre hypothèse quant à ce soudain regain d'intérêt, déplaçant le débat jusqu'alors très technique sur un plan plus politisé. Dans le cadre des difficiles négociations européennes menées actuellement par la Suisse, il ne peut qu'être intéressant d'envisager l'achat d'un avion provenant de cette zone géographique, permettant de surcroît de rallonger d'autant la phase d'évaluation. Celle-ci pourrait être encore modifiée par l'offre faite à la Suisse par l'Union soviétique, désirant soumettre à cette même appréciation son avion de combat Mig29. Néanmoins, en raison de son manque de compatibilité avec les technologies occidentales, ce dernier ne semble pas avoir de réelles chances de succès.⁷

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 31.12.1990
BRIGITTE CARETTI

En mars 1988, un premier nombre de 40 nouveaux avions de combat était articulé dans les sphères fédérales. En octobre de la même année, le Conseil fédéral fixa ce chiffre à 34 appareils et porta son choix sur le F/A-18 Hornet américain. En janvier 1990, Kaspar Villiger et, avec lui, le gouvernement, accepta d'envisager **une solution alternative résidant en l'achat de 24 aéronefs avec une option sur dix engins supplémentaires**.⁸

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 18.08.1994
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil fédéral a décidé de renoncer à la régie fédérale sur la fabrication et la vente de poudre de guerre que la Confédération détient depuis 1848. Ce monopole visait à assurer à l'armée suisse une quantité suffisante et de haute qualité de ce produit. Aujourd'hui, un tel système n'est plus nécessaire, d'une part en raison de la suppression des barrières commerciales et, d'autre part, parce que le contrôle des produits mis sur le marché ne nécessite pas une régie. Une telle réforme **implique une révision constitutionnelle** et le gouvernement a mis en place une consultation à cet effet.⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 25.11.1995
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Sur pression du CICR ainsi que d'une pétition forte de 147'806 signatures demandant l'interdiction des **mines antipersonnel, le DMF a annoncé** en fin d'année **qu'il renoncerait à l'avenir à l'utilisation de telles armes**. Ce faisant, il a changé son opinion puisque jusqu'alors – et dernièrement à la conférence internationale organisée à ce sujet à Vienne – il n'avait jamais prôné l'interdiction des mines antipersonnel. De l'avis des observateurs, cette décision permettra à la Suisse d'affirmer sa position et contribuera à une interdiction généralisée de cette arme au niveau mondial lors des conférences agendées pour 1996 à Genève.¹⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.03.1998
FRANÇOIS HUGUENET

La Suisse continue à liquider la munition inutilisée qu'elle a accumulé pendant la guerre froide. Au total, ce sont quelques cent milles tonnes d'obus, de grenades et de bombes qui doivent être détruits entre 1998 et 2005. Le coût de l'opération est évalué à CHF 235 millions.¹¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 08.09.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Cent-quarante-huit chars Léopard et 108 obusiers blindés M-109 ont été retirés du service actif et seront immobilisés pendant huit ans dans des entrepôts spécialement aménagés pour éviter toute corrosion. Ils seront ensuite réutilisés et d'autres chars prendront leur place. Cette mesure a été prise afin d'économiser quelques quatre millions de francs par année qui devraient être réaffectés dans l'instruction. Par ailleurs, **l'armée a testé trois nouveaux types de chars** suédois, anglais et allemand. Il s'agit de pourvoir au remplacement des M-113, achetés en 1961. A la place des 400 M-113, quelques **300 autres chars devraient être acquis**.¹²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 15.12.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le système «Bloodhound» de missiles sol-air a été désactivé avant la date prévue de 2005. Les compressions budgétaires et l'introduction des F/A-18 a précipité la mise à la casse de ces fusées anglaises introduites dans les années soixante.¹³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.08.1999
FRANÇOIS HUGUENET

En concurrence avec des modèles anglais et allemand, **c'est finalement le char de grenadiers suédois CV-9030 qui a été choisi** par l'armée suisse. Le programme d'armement 2000 devrait prévoir l'acquisition de 186 de ces véhicules pour un coût de CHF un milliard. Appelés à remplacer les M-113 âgés de plus de quarante ans, ces chars auront pour tâche d'appuyer les 87 « Léopard ». La fabrication serait assurée à 40% par des entreprises suisses et des commandes compensatoires devraient être assurés par les Suédois.¹⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 30.04.2001
FRANÇOIS BARRAS

Un document du DDPS a été remis en début d'année au Conseil fédéral, inventoriant les principales lignes des dépenses d'armement du Département militaire. Bien que le texte s'en tienne à des projections générales, il apparaît clairement que **la part des investissements à moyen terme devrait augmenter de façon manifeste** au dépend des coûts d'exploitation, qui absorbent 60% des dépenses militaires. Sur une enveloppe constante de CHF 4.3 milliards prévue par Armée XXI, ceux-ci représentent CHF 2.65 milliards de dépense, soit 1 milliard de plus que les investissements en armement. Le DDPS entend ajuster la part de ces derniers à 2 milliards par an. La réforme Armée XXI, avec ses réductions d'effectifs et d'arsenaux, fournirait l'occasion d'un tel remaniement.¹⁵

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Wasserkraft

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 09.12.1997
LIONEL EPERON

Repoussée à deux reprises déjà durant l'année 1996, la décision que doit prendre le **Conseil fédéral** concernant l'inscription éventuelle des marais du Grimsel (BE) dans l'inventaire des sites marécageux dignes d'être protégés a été suspendue jusqu'à ce que les incertitudes qui planent sur l'approvisionnement énergétique de la Suisse à partir de 2015 puissent être levées. Dans l'intervalle, le gouvernement a opté pour la protection provisoire du site bernois, **empêchant par là-même la réalisation à court terme du projet d'extension** de la centrale hydro-électrique du Grimsel-Ouest. A l'annonce de cette décision, les associations écologistes ainsi que les partis de la gauche bernoise se sont déclarés déçus de la tournure donnée à ce dossier par le Conseil fédéral. Soulagés de ne pas voir leur projet définitivement condamné, les partisans de la construction du barrage ont pour leur part pris acte de la stratégie de temporisation du gouvernement avec un certain optimisme, et ce malgré la menace que fait planer le processus de libéralisation du marché suisse de l'électricité sur la rentabilité de cette installation devisée à quelque CHF 3 à 4 milliards.¹⁶

Kernenergie

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 05.07.2019
MARCO ACKERMANN

Da die Aare im Jahr 2018 beim **AKW Beznau die in der Gewässerschutzverordnung aus dem Jahr 1999 festgelegte Temperaturlimite von 25 Grad Celsius während mehrerer Tage deutlich überschritten** hatte, startete das BFE im Juli 2019 ein Verfahren für eine allfällige Anpassung oder Neuerteilung der Bewilligung für die Kühlwasserleitung der Anlagen in Beznau. Diese basierte zum aktuellen Zeitpunkt noch auf der weniger strengen Verordnung über Abwasserleitungen aus dem Jahr 1975, welche keine Grenze bei 25 Grad Celsius kennt. Als Sofortmassnahme verfügte das BFE zudem eine Regelung für den Sommer 2019, wonach die Betreiberin Axpo die Leistung der beiden Reaktoren bei einer Überschreitung der Aaretemperatur von 25 Grad Celsius drosseln oder ganz herunterfahren muss.¹⁷

Umweltschutz

Gewässerschutz

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 28.05.2002
PHILIPPE BERCLAZ

L'OFEPF et les Offices fédéraux de l'Agriculture et de la Santé publique ont constaté une **surcharge en nitrates de l'eau de consommation** de près de 350 communes, principalement du Plateau. Cette eau dépasse de beaucoup la limite admise de 25 milligrammes par litre. Pour y répondre, la Confédération débourse 60 millions de francs par an pour remplacer certaines cultures et favoriser celles qui évitent le lessivage des nitrates provenant des engrais. Chaque année, ce sont près de 130 000 tonnes d'azote provenant des engrais agricoles qui finissent dans les eaux souterraines sous forme de nitrates et en amoindrissent les qualités. Les engrais azotés sont indispensables aux plantes, mais ils sont très solubles dans l'eau.

Depuis 1999, la Confédération soutient des projets spéciaux – sous forme de contrats avec des agriculteurs – visant à réduire les teneurs en nitrates des eaux souterraines. Selon les Offices, près de 50 000 hectares de cultures sont concernés par les lessivages excessifs d'azote, tout au long du Plateau. Les contrats passés avec les agriculteurs ne portent toutefois que sur 1900 hectares, soit 5% des surfaces touchées.¹⁸

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 21.05.2003
PHILIPPE BERCLAZ

Le parlement avait chargé, en 1995, le Conseil fédéral d'introduire des taxes d'incitation sur les engrais et produits phytosanitaires. Les autorités fédérales ont finalement décidé d'y renoncer. A leur place, elles préconisaient une application plus conséquente des prescriptions environnementales et agricoles en vigueur. Bien qu'elles concédaient que les **engrais et les produits phytosanitaires** n'étaient pas toujours utilisés de manière suffisamment écologique en Suisse, elles considéraient que les mesures introduites ces dernières années permettaient, en principe, de réduire efficacement les risques environnementaux liés à l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires.¹⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 05.03.2008
NICOLAS FREYMOND

Suite à des mesures attestant une **contamination par les PCB des eaux et des poissons dans les cantons de Fribourg et du Jura**, l'OFEV et l'Office fédéral de la santé publique ont conjointement institué un groupe de travail afin d'évaluer l'ampleur du problème, d'en identifier les causes et de recommander des solutions réalisables. Cet organe doit principalement remplir une fonction de coordination au niveau supracantonal. Les représentants de tous les cantons ont été invités à y participer et les services cantonaux compétents se sont vu adresser une demande d'informations afin de collecter rapidement toutes les données disponibles sur le sujet.²⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 15.01.2009
NICOLAS FREYMOND

Suite à la constatation de **contaminations par les PCB des eaux et des poissons** dans les cantons de Fribourg et du Jura l'année précédente, l'OFEV et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont publié des recommandations à destination des autorités cantonales censées permettre d'évaluer précisément la gravité de la contamination et, le cas échéant, de prendre les mesures adéquates.²¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 05.05.2011
MARLÈNE GERBER

Im Berichtsjahr publizierte das UVEK die Anhörungsergebnisse zur Umsetzung der parlamentarischen Initiative der UREK-SR zu Schutz und Nutzung der Gewässer, welche auch einer Anpassung der **Gewässerschutzverordnung** bedurfte. Notwendig geworden sind die Anpassungen aufgrund der Annahme des indirekten Gegenvorschlages zur – daraufhin bedingt zurückgezogenen – Volksinitiative „Lebendiges Wasser“. Die Anpassung betrifft in erster Linie die Renaturierung der Gewässer, Massnahmen im Bereich Schwall und Sunk, Geschiebehauhalt sowie die Finanzierung. Die Umweltorganisationen sowie die Hälfte der Kantone bewerteten den Entwurf positiv. Über 70 der 173 eingegangenen Stellungnahmen äusserten sich jedoch auch negativ zum Entwurf und 34 Vernehmlassungsteilnehmer lehnten ihn sogar vollständig ab. Zu Letzteren gehörten neben sechs Kantonen auch der Bauernverband und die SVP. Bedenken äusserten des Weiteren Vertreter der Elektrizitätswirtschaft und die Kraftwerke. Umstritten war insbesondere die Festlegung der Breite des Gewässerraumes. Während Umwelt- und Fischereiverbände eine weitere Ausdehnung des Gewässerraumes forderten, erachtete die Mehrheit der restlichen Vernehmlassungsteilnehmer den in der Anhörung präsentierten Wortlaut als zu weitgehend. Darüber hinaus wurde stark kritisiert, dass die Regelungen den Kantonen zu wenig Spielraum gewähren würden. Der Bundesrat hielt jedoch daran fest, den Gewässerraum genau zu definieren, wie dies auch die Kernforderung der zurückgezogenen Initiative vorsah. Damit werden ca. 4000 km Ufer von Fließgewässern revitalisiert. Darüber hinaus sei der Gewässerraum bei Gewässern mit mehr als 15 m Breite für die Gewährleistung der natürlichen Funktionen und für den Hochwasserschutz zu reservieren. Der Bundesrat zeigte sich jedoch auch zu Kompromissen bereit. Nach diesen darf der Gewässerraum in urbanen Zentren in gewissen Fällen vermindert werden und auf die Festlegung eines Grenzwertes für den Wasserstand bei Wasserkraftanlagen wird verzichtet. Der Bundesrat bleibt dabei, dass die Landwirte den Gewässerraum in ländlichen Gebieten nur extensiv nutzen dürfen. Für diese Einschränkung werden die Landwirte jedoch entschädigt und zwar mit Aufstockung des Landwirtschaftsbudgets um CHF 20 Mio. pro Jahr. Die Verordnung trat in dieser Form am 1. Juni 2011 in Kraft. Die Kantone sind angehalten, innerhalb von vier Jahren die Grundlagen zur Planung der Revitalisierung und der Massnahmen zur Sanierung der Wasserkraftwerke zu schaffen.²²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 13.06.2016
BERNADETTE FLÜCKIGER

Das BAFU veröffentlichte in Erfüllung der Motion Hadorn (sp, SO) die entsprechenden Konzentrationswerte auf seiner Website und wird diese Liste periodisch aktualisieren. Diese **Veröffentlichung der** zusätzlich hergeleiteten **Konzentrationswerte** sollte den zuständigen kantonalen Behörden die Arbeit erleichtern. Daher erachtete der Bundesrat das Anliegen der Motion als erfüllt und beantragte deren Abschreibung. Der National- und der Ständerat stimmten der Abschreibung im Herbst 2016 zu.²³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 24.02.2017
DIANE PORCELLANA

Suite à l'adoption de la motion 15.3001 par le Parlement, le Conseil fédéral a adapté, à nouveau, l'OEaux afin d'aménager une plus grande marge de manœuvre aux cantons lors de la détermination de l'espace réservé aux eaux. Avec la **deuxième étape de la modification de l'OEaux**, les spécificités locales devraient mieux être prises en compte lors de la délimitation de ces espaces.

La modification de l'ordonnance a été soumise à **consultation**, 83 avis ont été récoltés sur les six changements apportés aux articles 41a, 41c et 41cbis. La majorité des cantons approuvent le projet et saluent la marge de manœuvre supplémentaire qui leur est conférée. Le PLR voudrait étendre la marge de manœuvre aux zones à bâtir et aux petits cours d'eau. Au contraire, le PS rejette l'ensemble du projet. Les modifications seraient contraires au compromis politique trouvé dans le cadre de révision de l'OEaux. Les associations intercommunales, ainsi que les associations économiques se sont prononcées positivement. Les organisations environnementales ont trouvé que le projet affaiblissait la législation sur la protection des eaux. Finalement, les associations paysannes ont évoqué une mise en œuvre insuffisante de la motion 15.3001. Ils ont déploré le manque d'harmonisation avec d'autres ordonnances et précisé que le projet n'élargissait pas la marge de manœuvre des cantons.²⁴

Klimapolitik

Im März 2012 verabschiedete der Bundesrat den ersten Teil seiner **Strategie zur Anpassung an den Klimawandel in der Schweiz**. Darin hielt er die **Ziele, Herausforderungen und Handlungsfelder** auf Bundesebene fest. Diese Anpassung sei nötig, weil die globalen Temperaturen auch gemäss den positivsten Szenarien in den nächsten Jahrzehnten aufgrund des Klimawandels ansteigen würden. Die Strategie formulierte folgende Ziele: Die Schweiz soll die Chancen nutzen, die der Klimawandel bietet (bspw. für den Sommertourismus); die Risiken, die sich aus dem Klimawandel ergeben, minimieren; sowie die Anpassungsfähigkeit von Umwelt, Gesellschaft und Wirtschaft steigern. Die wichtigsten Herausforderungen, die sich aus dem Klimawandel für die Anpassung ergeben, sah der Bundesrat unter anderem in der grösseren Hitzebelastung (insbesondere in den dicht besiedelten Städten), im steigenden Hochwasserrisiko, in der Beeinträchtigung der Wasser-, Boden- und Luftqualität oder auch in der Veränderung von Lebensräumen und Landschaften. Die Anpassungsstrategie listete schliesslich auch die Sektoren, in welchen Anpassungsleistungen vollzogen werden müssen, auf – wie etwa die Landwirtschaft, den Tourismus, die Raumentwicklung oder die Energiewirtschaft. Für diese Sektoren wurden insgesamt 48 Handlungsfelder definiert, die Anpassungsziele festgehalten und die Stossrichtung zur Erreichung dieser Ziele festgelegt. Der zweite Teil der Strategie bildet der Aktionsplan für die Jahre 2014–2019.²⁵

-
- 1) Lib., 9.9.10.
 - 2) Presse du 2.3.94.
 - 3) NZZ, 5.5.94; NQ, 10.5.94; presse du 27.8.94; presse des 16.4.94 et 18.1.95; NZZ, 28.10.94; Bund, 6.12.94; 30.11.94.
 - 4) LT, 7.10.08.
 - 5) TG, 1.9.09.
 - 6) JdG, 16.2.90; Bund, 26.2.90.
 - 7) Presse du 28.6 et presse du 25.8.90.
 - 8) Rapp. gest. 1989, p. 255.
 - 9) NZZ, 18.8.94.
 - 10) TA, 21.1.95; presse du 25.11.95.
 - 11) LT, 27.3.98.
 - 12) Presse du 8.9 et du 17.8 au 20.8.98.
 - 13) 24 Heures, 15.12.98.
 - 14) Presse du 27.8.99.
 - 15) LT, 27.2 et 30.4.01.
 - 16) Presse des 17.1 et 17.6.97; BaZ, 4.2, 11.2 et 9.12.97; BZ, 14.3.97; Bund, 26.3, 2.6, 29.10 et 10.11.97; TW, 26.3 et 7.6.97.
 - 17) Medienmitteilung BR vom 5.7.19; TA, 1.6.18; AZ, 31.7.18; LT, 3.8.18; So-Bli, 5.8.18; TA, 8.8.18; AZ, 6.7.19; So-Bli, 28.7.19
 - 18) Presse du 28.5.02.
 - 19) DETEC, communiqué de presse, 21.5.03.
 - 20) LT, 8.1.08 (Fribourg); 24h, 27.2.08; QJ, 1.3.08 (Jura); NZZ, 5.3.08.
 - 21) OFEV, communiqué de presse, 15.1.09.
 - 22) NZZ und SoS, 5.5.11.
 - 23) BBl, 2016, S. 2893 ff.
 - 24) Rapport de la procédure de consultation
 - 25) Medienmitteilung Bundesrat vom 2.3.2012; Strategie Bundesrat vom 2.3.2012